

Image not found or type unknown



Publicités et "mots" sous les essuis glaces des pare brises d'au

Par **jacques22**, le **19/10/2015** à **09:41**

Bonjour,

A-T-on le droit de mettre de la publicité ou des "mots" sous les essuis glaces des pare brises d'autrui?

Merci d'avanc epour vos réponses.

Par **Visiteur**, le **19/10/2015** à **11:43**

Bonjour,

comment ça a t'on le droit ? oui c'est permis ! après c'est une histoire de... fréquence ? quantité ? pour que ce soit interdit il faudrait un motif ? il n'y a pas dégradation, ni effraction, ni... je ne sais quoi d'autre ?